



## Rechercher

Que  
Recherchez-  
Vous ?

## Accès rapides

- > Demande  
de  
logement,  
Mode  
d'emploi
- > Faire une  
demande  
en ligne
- > Contact

**Faire  
une**

**demande**

▼ **Ma  
demande  
de  
logement**

**A  
télécharger**

**Partenaires**

**Extranet**

**Plafonds de ressources pour 2025**

Si vos ressources ont diminué d'au moins 10 % par rapport à l'année N-2 (par rapport aux revenus 2023 pour une demande en 2025), vos revenus perçus en N-1 (revenus

<https://logement-social.agglo-boulonnais.fr/1/qui-a-le-droit-a-un-logement-social?>

2024) ou au cours des 12 derniers mois peuvent être pris en compte.

Vous êtes dans l'obligation de fournir des documents attestant la diminution de vos ressources.

Sont également pris en compte :

- › Le montant de l'allocation au logement (APL, ALS ou ALF) à laquelle le foyer peut prétendre
- › les frais engagés pour l'hébergement de l'époux(se) ou partenaire de Pacs dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

### **Personnes prioritaires :**

Certaines demandes de logement social sont prioritaires. Il existe, pour juger de leur priorité, des critères définis par la loi (article L. 441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation). Ces ménages prioritaires sont les personnes :

- › mal logées, défavorisées ou rencontrant des difficultés particulières de logement, par exemple les personnes reconnues prioritaires au titre du droit au logement opposable (DALO), les personnes victimes de violences conjugales,
- › les personnes handicapées, hébergées ou logées temporairement, les personnes vivant dans des logements insalubres ou menacées d'expulsion.

## **dan**s la même rubrique



**Qu'est-ce qu'un logement social ?**



**Les démarches pour déposer une demande**



Ma demande, mode d'emploi



**Qui traite ma demande ?**





**Comment fonctionne la CAL ?**



**Quel est le délai pour obtenir un logement ?**



## Les autres possibilités d'accès à un logement social

### Logement **social**



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU  
BOULONNAIS

1, bd du Bassin Napoléon  
BP 755  
62321 Boulogne sur Mer

@ NOUS CONTACTER

> [PLAN DU SITE](#)

<https://logement-social.agglo-boulonnais.fr/1/qui-a-le-droit-a-un-logement-social?>

